



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 31 MAI 2022 A 18 H

Présents :

Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Pascal MATHIEU, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Viviane MAZUE, Guy CAGNIN, Claude LABAT, Serge WILKES, Salvador PARINI, Yvon BABLON, Géraldine VOLUET, Véronique MALEYSSON, Florence FERRANHO, Henri-Pierre ZITO, Michaël BRAZ.

Excusés :

Arnaud BEGOT a donné pouvoir à Marie Madeleine DIALLO

Absente :

Sandrine DELERIS

Secrétaire de séance :

Jean-Marc FOGOLIN

Début : 18h10

18 h 15 : arrivée de Madame Viviane MAZUE, Monsieur Michaël BRAZ et Madame Géraldine VOLUET

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ Passage à talon (GROUSSIN / PARINI)
- 3/ Location ex centre de loisirs
- 4/ Location local dans « le République »
- 5/ Rapport annuel du SIERA
- 6/ Modification des membres des commissions municipales suite à l'arrivée de nouveaux conseillers
- 7/ Reconduction du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la

Délinquance)

8/ DM n°1 (rectification d'un programme)

9/ Décisions du Maire

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2022

Le compte rendu de la séance du 7 avril 2022 est adopté sans observations.

Monsieur ZITO précise qu'avec le Flash 01 il y avait un document important concernant une campagne menée par anciennement Jeunesse et Sport sur les médailles, protocole de remise, de demande....

2 / Passage à talon

Monsieur le Maire présente le plan sur lequel ce passage entre les propriétés de Messieurs GROUSSIN André, PARINI Daniel et PARINI Alexis est visible. Il informe le Conseil qu'aucun document n'a été trouvé en Mairie prouvant qu'elle en est propriétaire. De ce fait la commune ne s'estime pas propriétaire de ce chemin et estime qu'il répond à l'article L162-1 du code rural : « les chemins et sentiers d'exploitation sont ceux qui servent exclusivement à la communication entre divers fonds, ou à leur exploitation. Ils sont, en l'absence de titre présumés appartenir aux propriétaires riverains, chacun en droit soi, mais l'usage en est commun à tous les intéressés. L'usage de ces chemins peut être interdit au public. »

Monsieur PARINI Salvator ne prend pas part au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le fait de ne pas être propriétaire et que ce passage répond à l'article L 162-1 du Code rural.

3/ Location « Ex Centre de Loisirs »

Madame DIALLO rappelle qu'en mars une consultation a été lancée en vue de trouver des occupants pour le bâtiment « Ex centre de Loisirs ». 3 propositions ont été reçues, la commission s'est réunie et a choisi de louer ce bâtiment à la MAM les petites bulles de bonheur. La commission a décidé d'établir un bail civil de 9 ans et de fixer le loyer à 850€ par mois. Le bail débutera début juin car des travaux sont prévus pour une ouverture début septembre. Le loyer ne sera appelé qu'à partir du 1^{er} septembre et sera indexé.

Le Maire fait un historique du Centre de Loisirs :

- Juin 2020 : La Sauvegarde ne reconduit pas son contrat
- De sept à décembre : contact avec le château des Échelles qui ne donne pas suite
- Janvier à septembre 2021 : lancement d'une consultation pour la gestion du Centre de Loisirs, 4 prestataires sont venus visiter, un seul a répondu. Sa proposition ne répondait pas au cahier des charges et demandait une participation trop élevée à la Mairie (environ 65 000 € la première année)
- Mars 2022 : appel à projet

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire de signer le bail et fixe le loyer à 850 €.

4/ Location local dans « Le République »

Mme DIALLO rappelle qu'un local pouvant accueillir deux personnels de santé est disponible dans l'immeuble « Le République »

Une psychomotricienne a pris contact avec la Mairie et a visité ce local, serait intéressée pour louer. Il restera donc une place pour un généraliste.

Les conditions proposées sont : loyer 480 € par mois + 20 € de charge de copropriété, ainsi qu'une provision pour l'eau et l'électricité. Le bail serait un bail professionnel de 6 ans.

Monsieur le Maire fait un rappel sur l'immeuble « Le République » : trois propriétaires EPF de l'Ain qui a aidé la commune pour l'achat de ce local, le kinésithérapeute ainsi que Bourg Habitat.

Il est rappelé également que la Commune continue à chercher un médecin généraliste, que des flyers vont être imprimés et que des banderoles vont être installées (centre et rond point)

Monsieur BRAZ demande s'il y aura une aide à l'installation comme il avait été émis si la demande émanait d'un généraliste. Il lui est répondu que non.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer le bail et décide de fixer le loyer à 480 € + 20 € de charges de copropriété.

5/ Rapport annuel du SIERA

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2021 du SIERA sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il indique qu'il y a 12978 abonnés au total au 31/12/2021. 1149 sont de St Denis en Bugey . Il rappelle également le nom des communes membres du SIERA.

Ce rapport sera joint au présent compte rendu.

Le Conseil prend acte de la communication de ce rapport.

Ce sujet amène une discussion sur les changements de compteurs

6/ Modification des membres des commissions municipales suite à l'arrivée de nouveaux conseillers

Monsieur le Maire propose d'augmenter le nombre de membres dans la commission Vie Culturelle et Associative afin que Monsieur ZITO, nouveau conseiller puisse participer.

Il propose également de compléter la commission Communication de la présence de M. ZITO. Mme DELERIS et M. BRAZ ne désirent pas pour le moment rejoindre les commissions communales.

Mme DELERIS remplacera Monsieur MORRIER au CCAS.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte d'augmenter le nombre de membres dans la commission Vie Culturelle et Associative à 9, désigne Monsieur ZITO comme membre dans les commissions Vie Culturelle et Associative et Communication et désigne Mme DELERIS comme représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Monsieur MORRIER, démissionnaire.

7/ Reconduction du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Monsieur le Maire présente le CLSPD, les communes membres (Ambérieu en Bugey, Ambronay, Bettant, Château Gaillard, Douvres et St Denis en Bugey), les membres de droit (Préfet de l'Ain, Procureur de la République, Président du Conseil Départemental, Inspecteur d'Académie de l'Education Nationale, Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ain),

les bailleurs sociaux, les services de l'Etat...son rôle et ses objectifs. Le cout d'une telle convention est de 0.60 € par an et par habitant, ce qui porte à 1359.60€ la participation de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, décide du renouvellement de la convention avec le CLSPD.

Ce sujet amène une discussion sur la sécurité des administrés sur la commune, sur le vandalisme et les incivilités.

8/ DM n° 1

Mme DIALLO informe qu'en enregistrant le budget en informatique deux programmes ont fusionné. Il convient donc de dissocier le programme 533 Chemin de la Tour C2 et aire de retournement rue Jules Ferry. Les crédits étaient bien prévus pour ces deux projets. (12500 pour l'aire de retournement et 50 000 € pour le chemin de la Tour)

Après cette DM il existera deux programmes distincts 533 Chemin de la tour C2 et 534 Aire de retournement rue Jules Ferry.

Le Conseil adopte cette DM n° 1 à l'unanimité.

Monsieur le Maire ne profite pour faire un complément sur le chemin C2, il a rencontré l'ONF pour discuter des diverses possibilités de réfection. Sous ce chemin il passe une conduite d'eau et de gaz. Le SIERA a donc été consulté également. Des subventions sont recherchées.

9/ Décisions du Maire

- Avenant rénovation énergétique de l'école pour le lot 4 Serrurerie métallerie

Le Maire informe le conseil que des ont été supprimés (dépose portail existant, portail battant, motorisation et bip) pour 6 921 € HT et une modification du modèle de tôle perforée demande un surcout de 780 € HT. Ce qui amène un avenant négatif de 6 141€ HT.

Le Maire informe qu'il a choisi Infratech comme MO pour la voirie de la rue Pierre Curie et l'avenue St Exupéry pour un montant de 15 150 € HT. Ce secteur fera partie de la ligne Ambérieu Lagnieu en piste cyclable. La zone rue Pierre Curie étant plus étroite sera certainement en zone partagée. Les administrés seront associés. Ce sujet amène une discussion sur la sécurisation du Pont Vieux, Monsieur BRAZ soumet les idées de leur programme électoral initial. Le Maire informe que la MO devra fournir plusieurs projets.

La Société Alpes Controles a été retenu pour les missions SPS et de contrôle technique pour l'installation de l'élévateur pour un cout global de 3370 € HT.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un agent saisonnier a été recruté du 11 au 31 juillet pour renforcer l'équipe technique.

La séance est levée à 19 h10.